

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES
Service Amérique du Nord
USA 810 zub/wie

Berne, le 20 novembre 1991/wie

Relations économiques bilatérales avec les Etats-Unis

1. Commerce

Sur le plan du commerce extérieur, les relations économiques bilatérales sont bonnes. Dans l'ensemble, le marché américain demeure ouvert aux produits suisses. Depuis 1984, la balance commerciale bilatérale avec les Etats-Unis penche en faveur de la Suisse (1990: 1.1 mia frs). Cependant, cet excédent diminue depuis 1986 (-22% entre 1989 et 1990) et cette évolution laisse supposer qu'en 1991, notre balance commerciale avec les Etats-Unis enregistrera probablement un déficit. D'ailleurs durant les dix premiers mois de cette année, celui-ci s'élève à 76.8 mio de frs (excédent de 719 mio frs pour la période correspondante en 1990).

Après deux années de hausse successives (1988 +6% et 1989 +18%), *nos exportations vers les Etats-Unis* ont connu une baisse de 6% en 1990 (7.0 mia frs). Néanmoins, durant les dix premiers mois de cette année, ils ont augmenté de nouveau de 1% comparativement à la période correspondante en 1990. En 1990, la part des Etats-Unis dans les exportations suisses totales s'élève à 7.9%, ce pays représentant ainsi le *quatrième principal pays client* de la Suisse (derrière l'Allemagne, la France et l'Italie et avant la Grande-Bretagne). Par contre, la part de la Suisse dans les importations américaines totales ne s'élève, en 1990, qu'à 1%, notre pays ne représentant que le 20e fournisseur des Etats-Unis.

Après deux années de hausse successives (1988 +14% et 1989 +33%), *nos importations en provenance des Etats-Unis* ont connu une légère baisse de 3% en 1990 (5.9 mia frs). La forte augmentation de 16.5% de nos importations en provenance des Etats-Unis durant les dix premiers mois de 1991 s'explique principalement par l'achat d'avions américains par Swissair pour un montant d'environ 1 mia frs. En 1990, la part des Etats-Unis dans les importations suisses totales s'élève à 6.1%, ce pays représentant ainsi le *quatrième principal pays fournisseur* de la Suisse (derrière l'Allemagne, la France et l'Italie et avant la Grande-Bretagne). Alors qu'en 1990 la part de la Suisse dans les exportations américaines totales ne s'élève qu'à 1.4%, notre pays ne représentant que le 16e client des Etats-Unis.

La structure de notre commerce bilatéral avec les Etats-Unis n'est pas très différente d'un pays à l'autre puisque les deux-tiers de celui-ci portent sur les machines et des produits métallurgiques. Cependant, les produits chimiques et pharmaceutiques représentent environ 20% de nos exportations vers les Etats-Unis alors que qu'ils ne constituent que 11% des exportations américaines en Suisse. D'une manière générale, la valeur spécifique des exportations suisses est sensiblement plus élevée: il a été calculé en 1990 que 1kg de

produits exportés vers les Etats-Unis valait en moyenne fr. 37.50 contre fr. 14.20 pour 1 kg d'importations en provenance de ce pays.

2. Investissements directs

La politique des autorités fédérales américaines en matière d'investissements directs étrangers reste somme toute libérale et neutre. En effet, l'**administration** américaine salue les *investissements directs étrangers* sur son territoire et les traite comme s'il s'agissait d'investissements nationaux. Cependant, les pressions qui se manifestent ces derniers temps plus fréquemment au **Congrès** pour un meilleur contrôle, voire une limitation des investissements étrangers s'avèrent préoccupantes.

La réglementation actuelle Exon-Florio (amendement au Trade Act de 1988) autorise déjà le Président à intervenir lorsque l'achat d'une entreprise américaine par une entité étrangère pourrait affecter la sécurité nationale des Etats-Unis (un seul cas jusqu'à maintenant). Certains membres du Congrès souhaiteraient renforcer cette législation en élargissant la notion de "sécurité nationale" à celle de "sécurité économique", ou de "préservation de la base technologique". Ils estiment en effet que les investissements étrangers sont trop importants notamment dans les domaines concernant la technologie de pointe et que cette tendance risque de mettre en danger l'indépendance économique du pays dans ces secteurs fondamentaux. Les offensives du Congrès englobent également des propositions fiscales qui n'ont heureusement été reprises qu'en partie dans le paquet budgétaire pour l'année fiscale 1991. Ainsi, les investisseurs directs étrangers aux Etats-Unis seront à l'avenir soumis à plus de précisions et de détails dans les devoirs de fourniture de preuves et de coopération pour les affaires fiscales alors que l'imposition prévue des gains en capital des investisseurs étrangers aux Etats-Unis a été, comme en 1989 déjà, biffée.

Les *investissements directs suisses aux Etats-Unis* se sont élevés à 17.5 mia \$ approximativement en 1990 marquant, après une croissance régulière dans les années 80, un recul de 7% par rapport à l'année précédente. L'évolution des taux d'intérêt américains ainsi que les besoins accrus de capitaux en Europe ont probablement influencé cette évolution. Environ 635 firmes suisses sur territoire américain emploient environ 260'000 personnes. La Suisse représente le *septième investisseur étranger* aux Etats-Unis avec une part de 4.3% (après la Grande-Bretagne, le Japon, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Canada et la France) alors que les Etats-Unis sont de loin le pays hôte le plus important pour les investisseurs suisses. Les investissements suisses ont été réalisés pour plus de la moitié dans la production (chimie, alimentation et machines), la finance et les banques (12%), les assurances (12%) et le commerce (11%).

Les *investissements directs américains en Suisse* se sont élevés à une valeur record de 24.0 mia \$ approximativement en 1990, marquant un accroissement de 23% par rapport à l'année précédente. Il existe environ 580 firmes américaines sur territoire suisse, qui emploient environ 47'000 personnes. Les Etats-Unis représente le *principal investisseur étranger* en Suisse alors que la Suisse n'est que le quatrième pays hôte pour les investisseurs américains avec une part de 5.6% (après le Canada, la Grande-Bretagne, l'Allemagne). Les

investissements américains ont été réalisés dans la finance et les banques (43%), le commerce (34%) et la production (9%). Ainsi la Suisse reste attractive pour les Etats-Unis plutôt comme place financière et de services qu'industrielle.

3. Problèmes économiques bilatéraux

En regard de l'intensité des relations économiques, l'on peut dire à juste titre que les relations américano-suisse dans ce domaine sont excellentes.

Ainsi, dans le dernier rapport du USTR sur les *barrières commerciales extérieures*, paru fin mars 1991, la Suisse n'a eu droit qu'à des reproches mineurs de l'avis même des américains. Le reproche relatif aux achats publics effectués par des entités régionales ou locales en matière d' "heavy electrical equipment" (les centrales électriques contrôlées par les cantons et les communes ne pratiquent pas les appels d'offres prévues par l'Accord relatif au marchés publics du Gatt pour leurs achats d'équipement électriques) ne figure plus dans la rubrique suisse. Les trois autres sujets abordés dans la partie du NTER consacrée à la Suisse sont des questions traditionnelles:

- *restrictions quantitatives dans le domaine des films étrangers*: l'actuelle loi suisse sur les films ne permet pas d'accorder des licences d'importation à un distributeur étranger qui n'en possède pas déjà. Les entreprises étrangères qui cherchent nouvellement à pénétrer notre marché doivent donc passer par une maison suisse. D'autre part, les importations de films étrangers sont limitées à des quotas annuels. Actuellement, notre législation fait l'objet d'une révision qui va dans le sens d'une libéralisation importante: le système actuel de contingent sera aboli et le nombre de distributeurs et de présentateurs ne sera plus restreint. La nationalité suisse des détenteurs de capitaux ne sera plus exigée, la résidence en Suisse suffira. Les nouvelles bases légales pourraient entrer en vigueur au début de 1993.
- *tarifs douaniers élevés sur les produits de confiserie chocolatière* : ces droits comprennent une composante fixe et une composante variable. Les importations en provenance de l'AELE et de la CE sont pour la plupart exemptes de la composante fixe, ce qui n'est pas le cas pour celles en provenance des Etats-Unis. Dans le cadre de l'Uruguay Round, il a été offert aux Américains de supprimer l'élément fixe ce qui équivaldrait à éliminer la préférence accordée à la CE. Un éventuel réexamen de cette question ne pourra être envisagé que lorsque les paramètres de la négociation agricole seront connus.
- *application inadéquate du contingent d' "US-style beef"*: les Etats-Unis estiment que notre système d'importations contingentées pénalise les achats de ce type de viande en provenance des USA, violant par là l'esprit des obligations contractées en la matière par la Suisse, lors du Tokyo Round. La Suisse s'est engagée en 1979 à ouvrir des possibilités d'importations minimales à du "US-style-beef" dans le cadre de son système d'importation; ces possibilités seraient épuisées en fonction des besoins des importateurs suisses. Un éventuel réexamen de cette question ne pourra être envisagé que lorsque les paramètres de la négociation agricole seront connus.

Autre point sur lequel nous sommes plutôt sur la défensive sont les *émissions de télévision transfrontières*. La Convention du Conseil de l'Europe en la matière stipule qu'en principe une proportion majoritaire des émissions de programmes de télévision devraient être de production européenne. Les Etats-Unis s'attaquent à cette convention sur un plan purement commercial. Selon leurs vues, une mise en oeuvre signifierait qu'ils porteraient l'affaire devant le GATT et pourraient envisager des mesures de représailles sur base "special 301 on intellectual property".

Du côté suisse, il n'y a pas de problèmes majeurs. Notre pays a pu rétablir cette année *l'accès non-discriminatoire de son industrie à la haute technologie américaine* (inclusion dans le système "general licence" dont profite les Etats membres du CoCom). Au cours des dernières années, un certain nombre de problèmes potentiels ont été évités (par exemple, véto présidentiels contre une loi protectionniste dans le domaine du *textile* et des *chaussures* en 1986, 1988 et 1990).

Par ailleurs, les quotas d'importation informels pour les *poinçonneuses et découpeuses à commande numérique* édictés à l'égard de notre pays par les Etats-Unis en 1986, quotas que la Suisse n'a jamais reconnus puisqu'ils sont à son avis contraires au Gatt, sont restés jusqu'à ce jour sans suite, la Suisse n'ayant jamais atteint les quotas unilatéraux de parts au marché qui lui ont été fixés. Si fin décembre de cette année les USA envisagent une reconduction avec le Japon et Taiwan des "voluntary restraint agreements" relatifs aux machines-outils, il se peut que nous soyons approchés une nouvelle fois.

En ce qui concerne le domaine des *achats publics*, la loi américaine contient de nombreuses dispositions requérant que le Department of Defense passe ses contrats uniquement avec l'industrie nationale. Ces pratiques s'avèrent néfastes pour l'industrie d'exportation, notamment lorsque le principe du "waiver" pour les pays signataires (dont la Suisse) de Memorandum of Understanding (MOU's) en matière de "defense procurement" n'est pas applicable. Actuellement, le principal secteur où nous sommes affectés est le secteur des "antifriction bearings". Il convient cependant de noter que lesdites restrictions de nos exportations suisses peuvent actuellement être qualifiées de relativement modestes.

Jusqu'à présent, *la loi commerciale américaine de 1988 (section 301)* n'a eu dans la pratique pour ainsi dire aucun effet négatif sur la Suisse. Il est probable que l'administration américaine ait freiné, d'une manière générale, le recours à cette législation pendant l'Uruguay Round. Néanmoins, la pression du Congrès s'accroît à nouveau fortement ces derniers temps en vue d'utiliser de telles mesures unilatérales afin de protéger les intérêts américains (tentatives pour réintroduire la section "super 301"). Celles-ci pourraient influencer très négativement le climat commercial international et la Suisse n'en serait vraisemblablement pas épargnée.

En fin de compte, il ne s'inscrit guère au rang des problèmes que les éventuelles discriminations des entreprises étrangères en matière fiscale et d'investissements, ainsi que le blocage de nos négociations bilatérales sur un réexamen du traité de double imposition.

Bilaterale Wirtschaftsbeziehungen Schweiz - Vereinigte Staaten von Amerika

Handel	CH-Ausfuhr (in Mio Fr.)	Zu/Ab- nahme %	CH-Einfuhr (in Mio Fr.)	Zu/Ab- nahme %	Saldo (in Mio Fr.)
1981	4129	+ 17	4476	+ 10	- 347
1982	4095	- 1	4153	- 7	- 58
1983	4594	+ 12	4993	+ 20	- 399
1984	5943	+ 29	4563	- 9	+ 1380
1985	6871	+ 16	4391	- 4	+ 2480
1986	6343	- 8	3970	- 10	+ 2373
1987	5918	- 7	3994	+ 1	+ 1924
1988	6294	+ 6	4561	+ 14	+ 1734
1989	7439	+ 18	6080	+ 33	+ 1359
1990	6977	- 6	5921	- 3	+ 1056
1991 (I-X)	5872	+ 1	5949	+ 17	- 77

Wichtige Güter in Mio Fr. (1990)

Ausfuhr

Maschinen	1951
Chemie- u. Pharmaprodukte	1392
Uhren	904
Edelmetalle, Bijouterie, Münzen	741
Instrumente u. Apparate	481
Metalle u. Metallwaren	311

Einfuhr

Maschinen	1481
Fahrzeuge, Flugzeuge	967
Edelmetalle, Bijouterie, Münzen	860
Chemie- u. Pharmaprodukte	560
Instrumente u. Apparate	408
Landwirtschaftliche Produkte	306

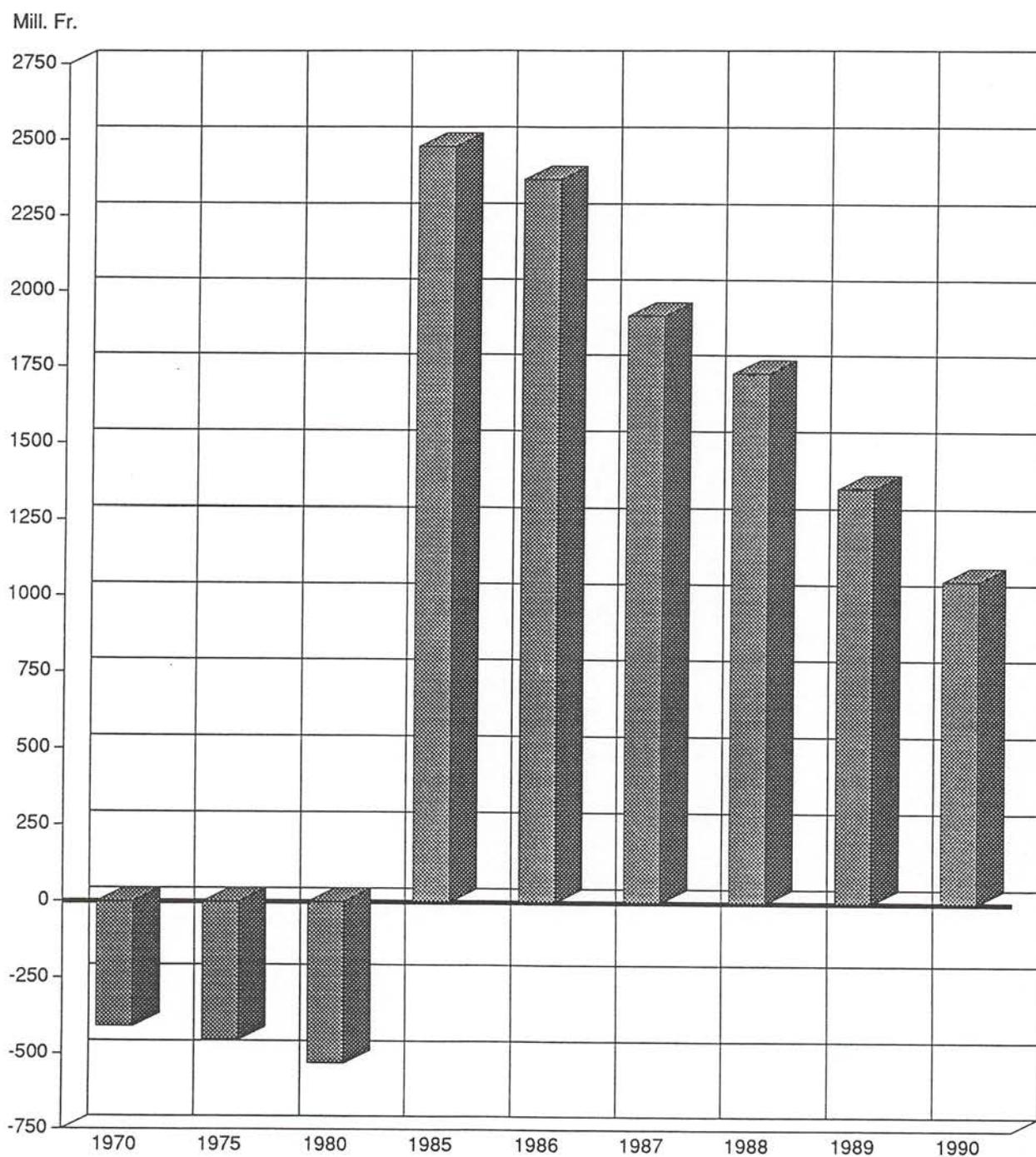
Direktinvestitionen (in Mrd Fr.)¹

- **Schweizerische Direktinvestitionen in den USA:** (Stand 1990)
17,5 Mrd. \$; 635 schweizerische Tochterunternehmen beschäftigen gegen 260'000 Arbeitnehmer; Schweiz mit Anteil von 4,3 % auf Rang 7 unter ausländischen Investoren.
- **Amerikanische Direktinvestitionen in der Schweiz:** (Stand 1990)
24,0 Mrd. \$ (inkl. Investitionen in Drittländern über in der Schweiz domizilierte Holdinggesellschaften); rund 580 amerikanische Tochterfirmen beschäftigen gegen 47'000 Arbeitnehmer in der Schweiz.

1. Amerikanische Quellen

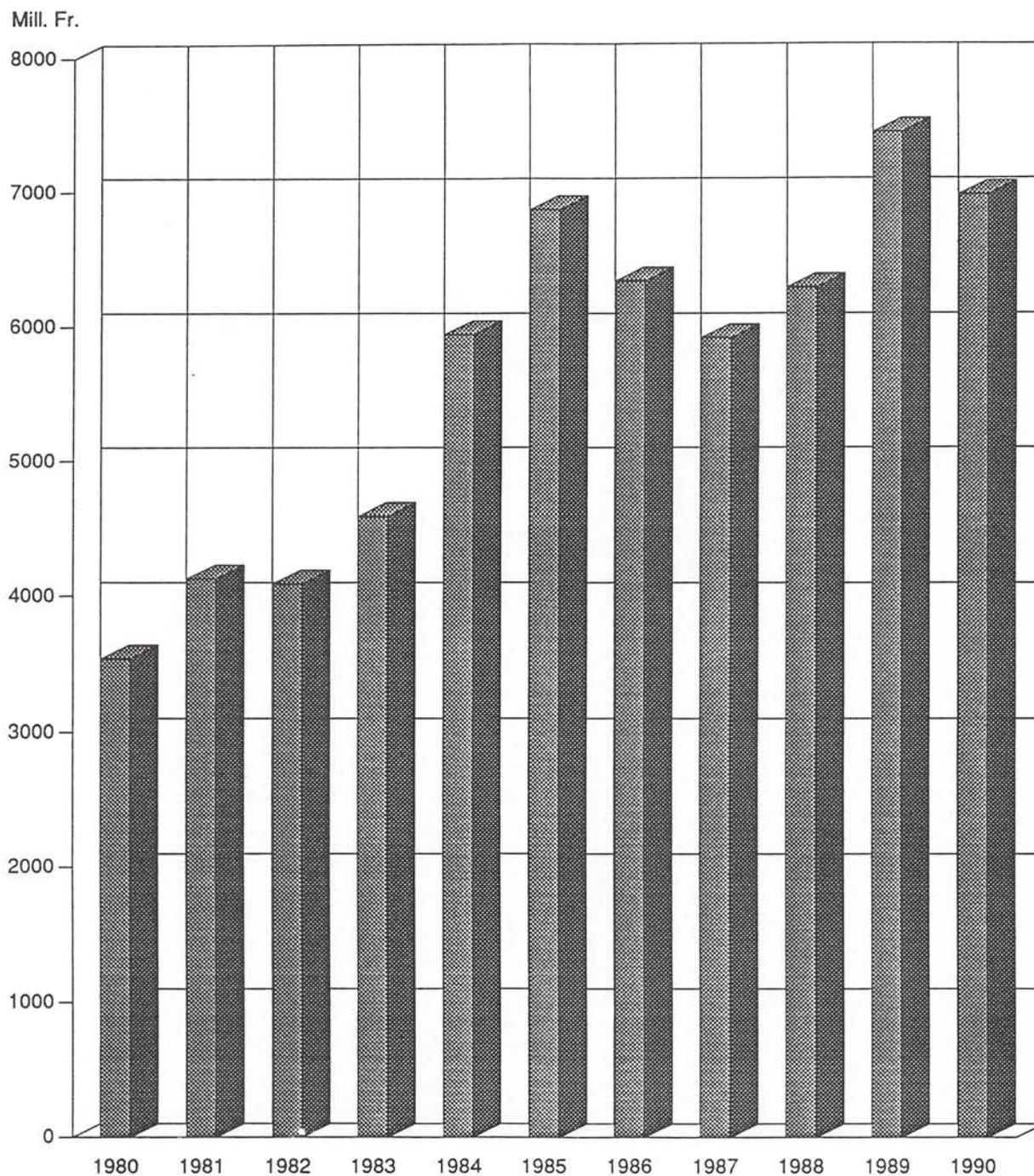
Swiss-American Chamber of Commerce
Talacker 41
8001 Zurich

Handelsbilanz Schweiz - USA 1970 - 1990 Defizit/Ueberschuss



Swiss-American Chamber of Commerce
Talacker 41
8001 Zurich

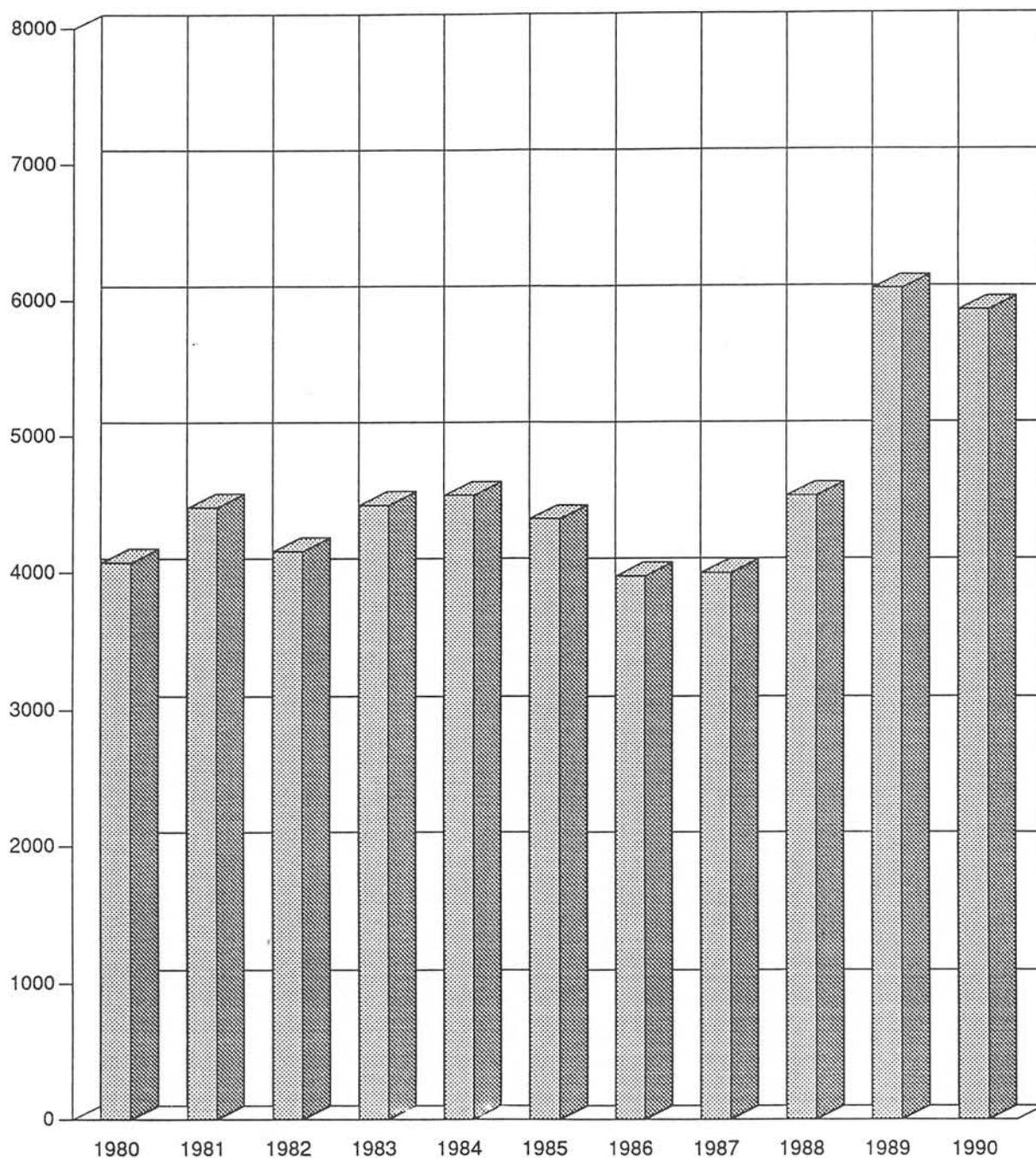
Schweizer Exporte nach den USA 1980 - 1990



Swiss-American Chamber of Commerce
Talacker 41
8001 Zurich

Schweizer Importe von USA 1980 - 1990

Mill. Fr.



ala

BUNDESAMT FÜR AUSSENWIRTSCHAFT
Nordamerika-Dienst821
USA 810 - zub/scz

Bern, 21.11.1991

Notiz**Offizieller Arbeitsbesuch von Staatssekretär Klaus Jacobi
in Washington, 9. - 11. Dezember 1991****Geht an:** EDA, Politische Abteilung I, z.Hd. Herrn E. Jenni**Kopie an:** zub, wie

Wir beziehen uns auf Ihre Notiz vom 7. November 1991 und senden Ihnen in der Beilage wunschgemäss sieben Exemplare einer Notiz über den Stand der bilateralen Wirtschaftsbeziehungen Schweiz-USA.

Mit freundlichen Grüssen
Nordamerika-Dienst
G. ZublerBeilagen: erwähnt